

Leader de l'opposition

J'ai apprécié les discussions et Votre Honneur bénéficie bien sûr des conseils des fonctionnaires compétents qui l'entourent. Je crois que nous faisons des progrès en matière de modification de la jurisprudence de la Chambre. J'en ai apprécié chaque détail et j'espère demeurer ici un bon moment même si je puis dire, monsieur l'Orateur, que nous pourrions assister à des changements très importants dans la composition de la Chambre!

M. l'Orateur: Contrairement à la pratique et à la tradition, peut-être pourrait-on permettre à la Présidence d'ajouter un mot à ce qui a été dit. Cela me fournirait l'occasion d'exprimer au député de Peace River (M. Baldwin) mon admiration pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions comme leader à la Chambre de l'opposition officielle de Sa Majesté.

Les usages de la Chambre des communes, on le sait bien, veulent que lorsque de graves problèmes se posent, ou en cas de difficulté, la présidence demande conseil aux plus anciens députés. C'est sans aucun doute ma politique. Aussi, j'ai consulté de temps à autre des députés de longue date des divers partis. J'en vois certains en ce moment. Parmi eux, il y a le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et certainement le représentant de Peace River. En tout temps, le représentant de Peace River nous a aidés et il m'a toujours donné personnellement des conseils avec bienveillance et générosité; je lui en ai toujours été reconnaissant.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le député a incarné ce que je considère comme notre meilleure tradition parlementaire canadienne. Dans son rôle difficile, il a été fort et dynamique, comme il en a le droit et le devoir, mais toujours d'une manière qui est la caractéristique d'un homme modéré et intelligent; il s'est toujours comporté d'une manière très civilisée. Je pense que c'est là une vertu toujours importante dans notre institution et, à mon avis, le député de Peace River a donné des exemples de ces vertus au cours des dernières années.

Ce ne sont absolument pas là des éloges funèbres comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ayant occupé un poste aussi élevé ces dernières années, le député de Peace River peut s'attendre à s'élever encore davantage. La seule question est de savoir jusqu'où il ira. J'espère qu'au cours des semaines ou des mois à venir, il n'ira pas jusqu'à la présidence à moins que cela ne me donne l'occasion de le remplacer dans un poste qu'il occupait auparavant.

Je suis certain que nous nous unissons tous d'un même élan pour féliciter le député de Peace River. Nous lui souhaitons bonheur et succès pour continuer d'exercer ses fonctions et de servir son parti à la Chambre des communes, ses commettants et tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot bien qu'il me soit

difficile de parler du député de Peace River (M. Baldwin) parce qu'il a été pour moi un collègue et un associé intime depuis mon arrivée à la Chambre. J'ai eu tant de fois recours à ses services.

Comme vous le dites, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas là des éloges funèbres. Le député restera à la Chambre et ce ne sera qu'une question de léger changement de responsabilités. C'est une tâche très ardue, très exigeante que d'être leader d'un parti à la Chambre. Le poste de leader de l'opposition officielle à la Chambre exige beaucoup de celui qui doit essayer d'anticiper ce que le gouvernement peut bien être en train de faire. Ce n'est en aucune façon une critique du gouvernement actuel, mais il appartient naturellement à l'opposition de réagir puisque c'est le gouvernement qui établit le programme de la Chambre. Le député de Peace River savait allier à une grande connaissance de la procédure et du Règlement une finesse de jugement, selon moi, et une dose judicieuse de combativité; il savait en outre traiter d'une question dans les limites prescrites.

Je me souviens qu'après les élections, un député se demandait si la Chambre se désintégrerait par suite de l'équilibre des partis. Songeant à l'époque où la situation était passablement difficile et s'imaginant qu'elle pourrait l'être davantage, le député s'était ouvert à moi à ce sujet. Ce n'était pas la perspective d'une Chambre animée qui l'inquiétait, il craignait qu'elle ne se désintègre. Je termine en ajoutant monsieur l'Orateur, qu'à part l'habileté et le jugement dont vous avez fait preuve, le jugement et l'attitude du leader de notre parti à la Chambre, du point de vue parlementaire, sont une des raisons pour lesquelles la Chambre ne s'est pas désintégrée. Sans jamais négliger ses devoirs envers son parti ou ses fonctions dans l'opposition, le député n'a jamais non plus oublié ses obligations envers la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Chambre s'entendra peut-être pour dire qu'il est 5 heures.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: On a proposé l'ajournement de la Chambre. Je pourrais peut-être commencer par rappeler aux députés que, selon une tradition bien établie, l'Orateur sera pendant quel temps dans son salon pour le thé.

● (1550)

[Français]

Cela s'applique à certains députés, et il y aura la «tremette» pour d'autres.

[Traduction]

Conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre s'ajourne au lundi 15 octobre 1973 à 2 heures.

(A 3 h 53, la séance est levée d'office en conformité de l'ordre spécial adopté aujourd'hui.)